



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

| Avis DEP n° 2020 - 44 | | |
|--|--|---|
| Avis direct (expert délégué) | Objet : Rénovation de façade et changement de stores-bannes du bâtiment de la station-service Total Der Nord, impactant des nids d'Hirondelles rustiques à Hallignicourt (52) | Avis : Favorable avec recommandation |
| Date : 03/12/2020 | | |

Contexte

La société Total Marketing France projette de réaliser des travaux de rénovation de façade (décapage et peinture) et de changer les stores bannes de la station Total d'Hallignicourt Nord, située le long de la RN4 dans le sens Saint Dizier / Vitry le François.

Ces travaux de rénovation impliquent la destruction de 10 nids d'hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) situés sur la façade Est du bâtiment de la station-service (côté entrée). Les nids étant construits au niveau des fixations des stores et des luminaires, leur destruction est inévitable pour permettre les travaux de rénovation. Ces nids, récents puisque construits durant la période du confinement (printemps 2020), ne fournissent aucune donnée concernant leur occupation.

Afin d'éviter toute destruction d'individu, le maître d'ouvrage envisage ses travaux durant la période hivernale (d'octobre 2020 à février 2021) et installera les nids artificiels avant le 15 mars 2021. Une avancée de toit, spécialement conçue pour offrir des conditions favorables aux hirondelles rustiques, sera créée sur la façade Ouest. Cette « casquette » accueillera 12 nids artificiels. Le maître d'ouvrage propose début avril de vérifier si des individus fréquentent le site de report, le cas échéant, il propose la mise en place d'un système sonore de repasse afin d'attirer les hirondelles rustiques.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur la question suivante :

Le projet de dépose des nids d'Hirondelle a-t-il un impact sur la population locale de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Annexe 1 : Dossier de demande,
- Annexe 2 : Cerfa,
- Annexe 3 : Devis accompagnement LPO.

Analyse du CSRPN

Le pétitionnaire, avec l'aide de la LPO Champagne Ardenne, semble avoir pris les précautions nécessaires et défini les mesures appropriées, à savoir la destruction des nids pour travaux hors de la période de reproduction et la pose de nids artificiels en nombre suffisants, avec un suivi, pour les remplacer.

Le seul problème paraît être le choix de la pose des nids artificiels sur la façade ouest du bâtiment, en général plus exposée aux intempéries, et donc peut-être pas choisie initialement par les oiseaux pour cette raison. Le pétitionnaire semble ne pas vouloir leur maintien sur la façade principale où ils étaient initialement, pour leur tranquillité, mais sans doute surtout pour éviter d'inévitables salissures, les hirondelles n'étant pas trop gênées par les allées et venues.

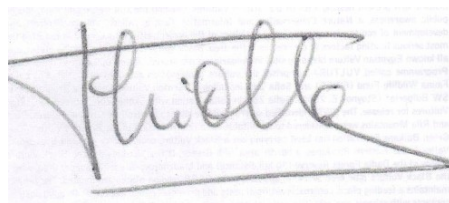
Avis du CSRPN

Avis favorable sous réserve de la prise en compte de la recommandation ci-dessous. un diagnostic de la LPO au moment de la pose des nids artificiels

Recommandations

La LPO sera mandatée pour effectuer un diagnostic au moment de la pose des nids artificiels en façade ouest afin de vérifier qu'ils sont suffisamment abrités et d'étudier, le cas échéant, la possibilité de mettre une partie des nids artificiels sur la façade est, initialement choisie par les hirondelles, malgré les dérangements.

Jean-Marc THIOLLAY
Expert délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand
Est

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thiollay', is enclosed within a rectangular border. The signature is written in a cursive, somewhat stylized script.